



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie (arrivée à 20h07 au point n°3), M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

Absents excusés : Mme Virginia DA SILVA pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme QUINTARD Joselyne pouvoir à M. Etienne CREMER, M. Vincent VICTOR pouvoir à M. Vladimir BOIRE,

Secrétaire : Mme SANDRIN Clara

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	31	34

Réf : 2026/04/2 - **OBJET** : **Election d'un président de séance pour l'examen du compte administratif de la commune.**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et procédé au vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260408-2026-04-2-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

DELIBERE

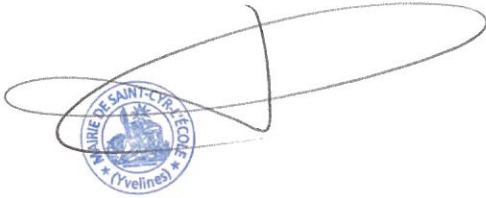
Article 1 : Décide à l'unanimité, en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu chargé de présider la séance lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2025.

Article 2 : Désigne à l'unanimité Monsieur Joseph SAMAMA, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **16 AVR. 2026**

Sonia BRAU

Maire



Clara SANDRIN

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260408-2026-04-2-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026